

La transquestion de M. Patrick Larkin est reprise ; neuf lettres de Patrick Larkin à O. E. Murphy sont produites, classées et marquées comme Exhibits " E 15 " à " M 15," inclusivement.

M. Larkin produit aussi la signification originale à N. K. Connolly, de ses droits, titres et intérêts dans la société de Larkin, Connolly et Cie, au sujet de la jetée et des contrats de dragage, d'après les conventions faites avec les commissaires du havre de Québec, le 5 avril 1888. A la demande du conseil du témoin, en présence du témoin et avec le consentement du comité, une copie de la dite signification est classée, à la place de l'original, et marquée comme Exhibit " N 15."

*Résolu* : que M. Michael Connolly soit autorisé à s'absenter jusqu'à ce qu'il soit rappelé par télégramme.

Le comité s'ajourne ensuite jusqu'à mardi prochain, 4 août, à 10.30 h. du matin.

*Certifié.*

WALTER TODD,  
Greffier du comité.

MARDI, 4 août 1891.

Le comité se réunit à 10.30 h. du matin.

PRÉSENTS :

*Messieurs* Girouard, *président*,

Amyot,	Desaulniers,	McLeod,
Baker,	Desjardins ( <i>L'Islet</i> ),	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Barron,	Dickey,	Mulock,
Cameron ( <i>Huron</i> ),	Flint,	Ouimet,
Chapleau,	Fraser,	Pelletier,
Choquette,	German,	Tarte,
Coatsworth,	Kirkpatrick,	Thompson ( <i>Sir John</i> ),
Costigan,	Langelier,	Tupper,
Curran,	Lavergne,	Weldon,
Daly,	Masson,	Wood ( <i>Brockville</i> ).—33.
Davies,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	

Les minutes de samedi dernier sont lues et approuvées.

Les ingénieurs nommés par le comité pour examiner, et en faire rapport, les soumissions, etc., pour la jetée dans les travaux du havre de Québec, présentent leur premier rapport.

*Ordonné* : que le premier rapport des ingénieurs soit imprimé comme Appendice n° 3 à la preuve.

M. F. C. Lightfoot est rappelé et déclare qu'il a remis au greffier 38 livres de lettres de l'ingénieur en chef du ministère des Travaux Publics.

M. E. J. Milne est assermenté et interrogé sur le paiement que lui a fait O. E. Murphy de la somme de \$1,600. Il est aussi transquestionné, puis dispensé de se présenter de nouveau.

M. Martin Foley, jun., est assermenté et interrogé sur l'argent que lui a payé O. E. Murphy pour des affaires d'élections ; il est aussi transquestionné, puis dispensé de se présenter de nouveau.